

Date : 10/03/11

Et si Marie Lafarge n'avait pas tué son mari ?



Gustave Flaubert s'était inspiré de l'histoire de Marie Lafarge pour le personnage de Madame Bovary, qu'a interprété Isabelle Huppert (photo).

Plus de 170 ans après la condamnation de Marie Lafarge aux travaux forcés pour avoir assassiné son mari à l'arsenic, les descendants de celle qu'on a surnommée « l'empoisonneuse » et dont Flaubert s'est inspiré pour « Madame Bovary » songent à faire réviser son procès.

Au XIX^e siècle, la famille de Marie-Fortunée Capelle la contraint à accepter un mariage arrangé avec un rustre corrézien, Charles Lafarge. Celui-ci, un homme violent, ne la rend pas heureuse.

En décembre 1839, la jeune épouse expédie un gâteau à son mari resté à Paris. La pâtisserie, faite avec du lait non pasteurisé, voyage durant trois jours entre la Corrèze et Paris. Après avoir mangé la friandise - on ignore s'il s'agit de celle confectionnée par sa femme -, Charles tombe gravement malade. Rentré en Corrèze en janvier, il y décède.

Évaluation du site

Le site Internet du quotidien régional Vosges Matin diffuse des articles concernant l'actualité générale.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 49

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

La police perquisitionne alors le domicile des Lafarge et y découvre de l'arsenic. Marie Lafarge explique que le poison vise à empoisonner les rats qui envahissent la bâtisse de la cave au grenier.

Mais le procureur du Roi se range aux arguments de sa belle-mère et de son homme de confiance qui affirment de concert que Charles Lafarge a été empoisonné. A 23 ans, l'épouse, une vraie « Romantique », selon ses descendants, est traduite devant les assises.

« Ce procès a énormément marqué les esprits, Marie Lafarge a soulevé les passions par sa défense », raconte **Edouard de Lamaze**, **avocat** et descendant de la famille Lafarge. « Avant les femmes étaient **condamnées** pour être des "sorcières", là, c'était le premier procès d'une "empoisonneuse". »

Pour la première fois, les magistrats ont recours à des experts en toxicologie. Sur une douzaine d'expertises, une seule conclut à la présence d'arsenic dans le corps de la victime, à hauteur d'un demi-milligramme. Mais l'expert — le grand spécialiste de l'époque — se garde bien alors de préciser alors que cet élément ne signe pas à lui seul un empoisonnement.

A l'issue du procès, qui a été suivi au jour le jour par la presse et les Français, l'accusée est condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Malade, la jeune femme voit sa peine commuée en détention à perpétuité. Celle qu'on a surnommée « l'Empoisonneuse » mourra en 1852, après avoir rédigé d'émouvants « Mémoires » de son exil carcéral.

Près de deux siècles après sa condamnation, les descendants de la veuve estiment que « le doute persiste encore. »

« Sur les 80 livres qui ont été écrits sur cette **affaire**, tous se terminent par une interrogation ou par un doute », synthétise M. de **Lamaze**, convaincu que son aïeule, « une bâtarde d'Orléans », a pâti du « climat politique qui lui était défavorable » à l'époque. « Ce fut un procès politique », dénonce-t-il.

« Nous avons réuni suffisamment d'éléments nouveaux pour rouvrir le dossier », assure de son côté le président de l'association Marie Lafarge, Michel Gâche. « D'abord, détaille-t-il, les expertises de l'époque n'ont aucune valeur scientifique. Ensuite, nous avons retrouvé le témoignage écrit d'une cousine et confidente de Marie, qui accrédite la thèse d'un complot dirigé par le valet des époux. »